

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 24/10/2022

ID : 033-213304850-20220929-DE_2022_09_07-DE



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 23 septembre 2022

Nombre de Conseillers

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	17
<u>Absents excusés</u> :	2
<u>Absents</u> :	0

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, ALLAIRE, CANTE, CANTIN, CURELY, DUPONT, DURAND, FONMARTY, GRANEREAU, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, SPERANZINI, VOISIN.

Absentes excusées : Mesdames LOREAU, UGOLINI.
Madame LOREAU a donné pouvoir à Madame CANTIN.
Madame UGOLINI a donné pouvoir à Madame ROSSI

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2022.09.07

Objet : FDAEC 2022

Après étude des dossiers, Madame Liliane POIVERT et Monsieur Jacques BREILLAT, Conseillers Départementaux ont attribué à la commune de Sainte-Terre une dotation fixée à 22 500 € pour 98 800 € H.T. de travaux retenus, soit une subvention de 22,7 %.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser en 2022 les opérations retenues par Monsieur et Madame les Conseillers Départementaux et d'assurer le financement complémentaire par autofinancement.



Fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 05 octobre 2022,

Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.